

**VILLE DE LA FERTE-BERNARD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 20 juin 2024  
Date d'affichage 20 juin 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-267200558-20240626-DEL2024-06-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2024

***Nombre de conseillers***

en exercice 29  
présents 18 + 11 procurations  
votants 29

**L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE**

**Le VINGT SIX JUIN** à vingt heures,

Le Conseil municipal de la ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

**Etaient présents** : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, M. Eric PAPILLON, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Laurent PHILIBERT, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Gérard GUESNE, Mme Françoise PELLODI, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, Mme Delphine LETESSIER, M. Christophe BISI, M. Dominique MORANCE, Mme Olivia JAMAIN, M. Lionel COURTEMANCHE, Mme Sophie DOLLON, M. Franck POTAUFEUX, Mme Edith ALIX, M. Carl GUILLEMIN.

**Excusés** :

|                             |  |
|-----------------------------|--|
| Mme Bénédicte MARCHAIS,     | (Pouvoir donné à Mme Delphine LETESSIER)   |
| M. Gaëtan THOMAS,           | (Pouvoir donné à M. Didier REVEAU)         |
| M. Emmanuel BOIS,           | (Pouvoir donné à M. Lionel COURTEMANCHE)   |
| M. Nicolas CHABLE,          | (Pouvoir donné à M. Laurent PHILIBERT)     |
| Mme Catherine CHANTEPIE,    | (Pouvoir donné à Mme Sylvie SEQUEIRA)      |
| M. Thierry BODIN,           | (Pouvoir donné à Mme Cécile KNITTEL)       |
| Mme Marie Hélène TROUILLOT, | (Pouvoir donné à Mme Françoise PELLODI)    |
| M. Emmanuel Vigneron,       | (Pouvoir donné à M. Éric PAPILLON)         |
| Mme Marie DENONELLE,        | (Pouvoir donné à M. Emmanuel BOIS)         |
| M. Nicolas GUILLARD,        | (Pouvoir donné à M. Gerard GUESNE)         |
| Mme Audrey MAMONTEIL,       | (Pouvoir donné à Mme Catherine VAN RYSSEL) |

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE PAYS DU PERCHE SARTHOIS ET**  
**FIXATION DES TARIFS APPLICABLES AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2025 POUR LES PRODUITS**  
**TOURISTIQUES**

Le Conseil municipal,  
**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** le rapport du Maire.

**Considérant** que dans le cadre de ses activités touristiques, le Pays du Perche Sarthois agissant au nom et pour le compte de la ville de La Ferté-Bernard, assurera comme chaque année, la commercialisation des prestations « Circuits groupes » en vertu d'une convention.

**Considérant** que, afin de préparer la commercialisation de ces activités (qui se dérouleront du 22 avril au 5 octobre 2025 du mardi au dimanche), il est nécessaire de fixer les tarifs groupes 2025 pour les bateaux électriques et le petit train touristique, comme suit :

Il est proposé les tarifs suivants :

- ▶ Circuit en petit train touristique :
  - 3,5 € / personne pour un groupe à partir de 20 personnes
  - 78 € (forfait) pour un groupe de moins de 20 personnes
  
- ▶ Balade en bateaux électriques :
  - 5,00 € / personne pour un groupe à partir de 20 personnes
  - 110 € (forfait) pour un groupe de moins de 20 personnes

Après en avoir délibéré,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer la convention de mandat avec le Pays du Perche Sarthois.

**APPROUVE** les tarifs applicables aux produits touristiques comme suit pour l'année 2025 :

- ▶ Circuit en petit train touristique :
  - 3,5 € / personne pour un groupe à partir de 20 personnes
  - 78 € (forfait) pour un groupe de moins de 20 personnes
  
- ▶ Balade en bateaux électriques :
  - 5,00 € / personne pour un groupe à partir de 20 personnes
  - 110 € (forfait) pour un groupe de moins de 20 personnes

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

La Secrétaire de séance

Sandra TRASSART-ROQUAIN

Pour Copie conforme

Le Maire,

Didier REVEAU